

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
DU 8 septembre 2014**

Présents : MM. PEREZ, DELAYE, ALLEGRE, BRABANT, RAOUX, LORIEDO, JOSEPH, NOUVEAU, RICHARD, CURNIER, ZANETTI, GERARD-VIENS, JAUMARY, JAUBERT, MANGANARO, de LAURENS de LACENNE, FORTIN, PONTHEU, GRANGE, MAYEN, RIPERT

Absents avec procuration :

- Madame TORRESE a donné procuration à Monsieur BRABANT
- Madame CURNIER a donné procuration à Monsieur JAUMARY
- Monsieur LECLAIR a donné procuration à Madame RAOUX

La secrétaire de séance est Mme JOSEPH. Le Conseil est enregistré.

M.le Maire informe le Conseil que notre nouveau Sous-Préfet est une Sous-Préfète : Mme GERONIMI.

A 20 h 30, le quorum est atteint, la séance est ouverte.

La liste d'émargement du est remise pour signature de chacun des présents.

En préalable au conseil Mme BOMBA demande la parole en tant que secrétaire de séance avec Mme JOSEPH.

Mme BOMBA : « en raison de la difficulté à retranscrire les débats enregistrés (brouhaha etc.) serait-il possible :

1/ que l'élu qui pose une question le fasse clairement en formulant bien sa question et en annonçant son nom, idem pour celui qui répond

2/ que l'élu signale clairement s'il souhaite ou non que cette question et la réponse faite soit retranscrite dans le PV même si celles-ci n'apportent rien au débat, ceci afin que ne soit retranscrits dans le PV que ce qui clarifie un point spécifique et la partie du débat clarifiant ce point, mais pas le débat dans son entier. »

Cette proposition est rejeté par M.FORTIN et les élus de sa liste.

M. le Maire et Mme BOMBA demande alors que chacun se discipline pour la compréhension des débats.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2014

Mme JOSEPH demande la parole : « Le PV soumis à la signature des élus est légèrement différent de celui joint à la convocation ; corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques ; les points suivants ont également été modifiés :

- dans la liste des élus : le nom de Mme de LAURENS a été modifié en « de LAURENS de LACENNE » à sa demande,

- page 3 concernant les vacances des enseignants dans le cadre des Nouvelles Activités Pédagogiques : le coût horaire est de 35,05 € au lieu de 30 €
- page 6, concernant la question posé par M.MAYEN sur la déclaration d'intérêt général, un mot a sauté, la phrase complète est « si la DIG concerne également l'obligation de débroussailler »
- page 7 c'est M.FORTIN qui précise « en règle générale il y a un policier municipal pour mille habitants » et non M.LORIEDO. M. le Maire et M.LORIEDO précise que cette règle d'un pour mille est théorique et non obligatoire
- sur la dernière page, le brouhaha ne permettant pas de retranscrire la fin du débat concernant le choix des élus sur une éventuelle implantation de moyenne ou grande surface à Cadenet, il est précisé que le débat n'est pas clos et que le conseil se laisse le temps de la réflexion et reprendra ultérieurement ce débat,
- à la fin du PV il est signifié que « *Les informations en italique sont soit issues de la note de synthèse remise aux élus du Conseil, soit nécessitées par un complément d'informations non formulées lors des débats* ». Donc tout ce qui n'est pas dit pendant le conseil mais qui est formulé dans le PV est en italique. »

Le document mis à la signature ce soir comporte ces modifications, chacun peut le vérifier. Le document signé sera remis sous forme de photocopie aux élus de l'opposition conformément à leur demande.

M.le Maire demande s'il y a des questions concernant le PV modifié du 22 juillet.

M.FORTIN signale qu'il ne signera pas le PV du 22 juillet et les membres élus de sa liste non plus car : « ce PV ne répond pas à l'article 26 du règlement intérieur qui stipule que, notamment l'article 1 précise que tout doit être, que l'intégralité des débats, même sous forme synthétique doivent apparaître dans le procès verbal. Et comme dans le dernier procès verbal il s'est passé des choses, ça n'apparaît pas donc nous ne le signerons pas. »

Mme BOMBA : « quelles choses » ?

M.FORTIN : « quelles choses ? Il y a eu un débat »

Mme BOMBA : « Lequel ? »

M.FORTIN : «-Mme JOSEPH annonce qu'elle refuse de retranscrire les raisons évoqués par certains membres de l'assemblée pour expliquer cette dégradation. Elle assume la censure qu'elle impose à ce PV-. Nous ne sommes pas d'accord avec ça et souhaitons que ça apparaisse dans le prochain procès-verbal. Je vous précise aussi que nous allons, nous aussi, enregistrer les conseils municipaux pour être sûrs que ça apparaisse dans les procès-verbaux mais de façon synthétique. »

Mme BOMBA : « Si je comprends bien vous remettez en cause l'intégrité de Marie et de moi-même à tout retranscrire ?»

M.FORTIN : « non, nous demandons d'appliquer le règlement intérieur que vous nous avez fait signé, c'est tout. Nous n'avons pas demandé ce règlement intérieur et si vous remettez en cause le règlement intérieur nous le mettrons en cause sur d'autres points, c'est comme vous voulez »

Mme BOMBA : « Marie et moi passons des heures à tout retranscrire»

Mme PONTHEU : « Non, vous ne retranscrivez pas tout, il y a par moment une interprétation de certains débats »

M.LORIEDO : « il n'y a pas d'interprétation du tout, c'est vous qui êtes un peu tordus parce que l'on présente les choses comme elles sont et si vous ne voulez pas l'entendre c'est votre problème mais bon nous on retransmet du mieux possible, vous pensez qu'il y a des nuances, qu'on est tordus, qu'on est sournois, c'est pas du tout ça »

M.MAYEN : « je prendrai la parole, d'abord je ne me permettrai pas de qualifier qui que ce soit de tordu dans l'assemblée, pour autant les débats qui ont eu lieu la dernière fois, je comprends la gêne qui a été occasionné par les propos qui ont été tenus et le fait que Marie-Françoise ait voulu les censurer. Pour autant ce sont des débats qui ont été tenus dans une assemblée publique et je pense qu'il faudrait apporter de la mesure au genre de débat qui était évoqué la dernière fois, c'est tout ce que l'on essaye de vous dire là-dedans. »

Mme ALLEGRE : « que veux-tu dire par là Vincent ? »

M.MAYEN : « Dans une enceinte publique, les débats publics frisaient la dernière fois des propos presque racistes, discriminatoires. Je pense que la volonté de la censure a été là, je pense qu'il n'y aurait pas de censure si ce genre de propos n'étaient pas tenus dans cette assemblée. »

Mme JOSEPH : « nous n'avons pas retranscrits une partie des débats concernant la police municipale car c'était ennuyeux à retranscrire, il y a aussi un problème technique, les débats sont inaudibles, tout le monde parle en même temps, je travaille avec des écouteurs, je me casse les oreilles et la tête à essayer de récupérer ce qui est dit, j'essaye de synthétiser sans jamais perdre le sens de ce qui est dit, en faisant de gros efforts pour être le plus juste possible, de retranscrire au plus juste ce que tout le monde dit, par exemple il y a des questions que tu as posé (Mme PONTHEU) et que je n'ai pas retranscrite car ces questions étaient pour moi tendancieuses concernant le personnel de la police municipale. Je pense que c'est justice de ne pas le dire. »

M.FORTIN : « alors il faut que ce soit juste dans les deux sens »

Mme JOSEPH : « c'est juste dans les deux sens »

Mme PONTHEU : « Pas tout à fait pour la bonne et simple raison que si je me suis permis, parce que l'on ne cite que moi, de parler d'un cas particulier en citant nominativement un agent communal, si je me suis permis de le faire c'est parce que Pierre LORIEDO avait commencé le premier en parlant nominativement du policier municipal qui était en maladie, qui plus est : annonçant dans une enceinte publique, un conseil municipal, avec du public, bravant le secret médical en annonçant la nature de sa maladie... »

M.LORIEDO : « mais c'est pas un secret, tout le monde le sait »

Mme PONTHEIU : « que tout le monde le sache c'est une chose, de le dire c'en est une autre »

M.LORIEDO : « mais moi je suis comme ça, quand (*brouhaha*) »

Mme JOSEPH : « le secret médical concerne le médecin, à partir du moment où le patient a révélé à une tierce personne la nature de sa maladie cette tierce personne n'est pas tenu au secret. »

Mme PONTHEIU : « On n'a pas à le divulguer »

M.LORIEDO : « mais tout le monde le sait »

Mme PONTHEIU : « peut importe. J'ai ensuite demandé concernant ce cas particulier : si les raisons invoqués ne peuvent pas être données au sein du conseil municipal, en public, peux-t-on les avoir hors conseil ? On ne m'a pas répondu et les réponses on me les données, donc, après Sandrine a dit : oui mais bon on n'a pas à parler d'un agent en particulier , effectivement mais on m'a donné la réponse, moi j'ai cité quelqu'un mais uniquement après que Pierre ait parlé nominativement d'un policier municipal, je n'ai fait que suivre ce qui avait été fait et j'ai demandé, et ce n'est pas retranscrit, que les réponses si ces réponses ne peuvent pas être données au sein du conseil municipal, en public, peux-t-on les avoir hors conseil, je n'ai pas eu de réponse à cette question mais Pascale (*secrétaire générale*) la première et Pierre en second m'ont donné les réponses à mes questions et ce n'est qu'une fois que les débats ont eu lieu que Sandrine a dit qu'en principe on ne parle pas d'un agent en particulier au conseil municipal»

Mme ALLEGRE : « j'ai précisé que la question des agents étaient du pouvoir du maire »

Mme PONTHEIU : « mais après que les débats aient eu lieu »

Mme ALLEGRE : «je suis intervenue à la fin, un peu en colère, en gueulant comme je fait, tu le sais, parce que je trouvais que ça allait trop loin, que c'était indécent de faire ça au sein du conseil municipal»

Mme PONTHEIU : « mais moi j'ai posé une question et j'ai demandé si... »

Mme ALLEGRE : « ta question je pense, elle était mal venue Sabine, ah mais oui tu soulèves la tête... »

Mme PONTHEIU : « à partir du moment ou on ci... »

Mme ALLEGRE : « après il ne faut pas s'étonner de la tournure que ça prend, que ça fuse ... »

Mme PONTHEIU : « à partir du moment ou on cite déjà un policier municipal et que l'on parlait de son cas particulier je ne voyais pas pourquoi je ne pouvais moi parler d'un autre policier municipal. »

Mme ALLEGRE : « on parlait de remplacement d'un agent en arrêt maladie, sûrement en longue durée et qu'il fallait pallier aux besoins de la ville, on n'était pas du tout sur de l'avancement, ce n'était pas ça le point, ni l'ordre du jour. »

Mme PONTHEU : « je suis d'accord mais j'ai posé une question et j'ai demandé si les réponses ne pouvaient être données en public si on pouvait les avoir hors conseil »

Mme ALLEGRE : « en principe non »

Mme PONTHEU : « oui mais bon, il ne m'a pas été répondu ça Sandrine »

Mme ALLEGRE : « la prochaine fois j'interviendrai immédiatement »

Mme JOSEPH : « Sandrine a répondu que la gestion du personnel communal relève du pouvoir du maire »

Mme PONTHEU : « oui mais à la fin des débats, quand on a eu une longue conversation à ce sujet »

M.FORTIN : « au même titre que le fait de dire « je m'octroie le droit de censure » en plein conseil municipal, je trouve ça un petit peu, cavalier, c'est le moins qu'on puisse dire. Le Maire a le droit de le faire, je suis tout à fait d'accord, mais je ne pense pas que la secrétaire de séance ...»

Mme JOSEPH : « C'est moi qui suis visée ? »

M.FORTIN : « Voilà, et je ne trouve pas cela tout à fait normal car cela voudrait dire qu'il faudrait que nous on se taise, alors que là nous n'étions pas du tout dans le débat je tiens à vous le rappeler, c'est un débat interne, mais pas de la liste dite minoritaire, je vous le rappelle, ne vous abusez pas là-dessus. »

Mme JOSEPH : « mais la, vous m'accusez »

Mme BOMBA : « entre le libre arbitre et la liberté de penser ce qu'on veut ... » *brouhaha* « bon on va retranscrire, je vous demanderai de poser des questions claires afin que des réponses claires soient apportées.. »

M.FORTIN : « je ne fais que rappeler le règlement intérieur que vous avez rédigé vous-même »

Mme BOMBA : « Vous pouvez très bien enregistrer, vous faite le PV comme vous le pensez de votre côté, nous on fait le notre... »

M.FORTIN : « Ah non, nous on ne fait pas le PV, on n'est pas là pour faire le PV »

Mme JOSEPH : «à quoi ça sert d'enregistrer alors ? »

M.FORTIN : « nous on est là pour vérifier si le PV correspond, en application de votre règlement intérieur. »

M.LORIEDO : « faites un PV, on comparera les deux PV et si il y a des choses qu'on a oublié... »

M.FORTIN : « d'accord »

Mme BOMBA : «vous pouvez très bien de votre coté prendre des notes, et si il y a des trucs qui manquent on complète .. »

M.FORTIN : « Sur des points très importants bien entendus, hein sur des fautes d'orthographe on ne va pas vous titiller là-dessus, et là c'était très important quand même parce que ça relève presque de la loi, hé oui, je vous le rappelle. »

M. le MAIRE : « Vous refusez donc de signer le PV ? »

M.FORTIN : « hé oui .

M. le MAIRE passe au vote du compte-rendu.

Après proposition au vote, le P.V. Du 22 juillet 2014 est adopté à la majorité moins six abstentions : M.FORTIN, Mme PONTHEU, Mme de LACENNE de LAURENS, Mme GRANGE, M.RIPERT, M.MAYEN.

2. Point sur l'école maternelle :

M. le MAIRE informe le conseil que l'école maternelle a été incendié le 2 août, que l'incendie est criminel, qu'une enquête est en cours, menée par une brigade spécifique et qu'il y a une piste sérieuse. Il semblerait que les auteurs des différents incendie dans les campagnes environnantes soit différents de ceux de l'école mais on n'en sait pas plus pour le moment. Par contre l'enquête concernant les dégradations sur de nombreux véhicules est sur le point d'aboutir.

La rentrée étant prévue le 2 septembre, il a fallu remettre rapidement en état l'école maternelle.

M.le Maire remercie chaleureusement les employés municipaux pour le travail accompli. Certains sont rentrés spécifiquement de leurs congés suite à ce drame, d'autres ont remis leurs congés à plus tard pour que le mardi 2 septembre l'école puisse ouvrir comme prévu.

La commission de sécurité n'a donné le feu vert pour l'ouverture de l'école que le lundi soir. Certains parents se sont inquiétés de la date de rentrée qui n'a pu être dévoilés que très tardivement, mais dans le fond tout c'est bien passé, et bon nombre de parents ont remercié pour le travail accompli, ainsi que l'Inspecteur d'Académie et l'inspecteur de la circonscription.

Le Maire demande s'il y a des questions sur l'école maternelle.

M.RIPERT remercie Valérie BOISGARD et Françoise RAOUX qui lui ont fait consulter les documents et PV d'inspections.

M.RIPERT soumet ses questions personnelles à ce sujet ainsi que les questions d'autres parents: « J'ai été surpris en consultant les documents, il y a des documents

que je n'ai pas encore pu consulter, à savoir le suivi technique du bâtiment et les bilans de tout ce dont est composé le bâtiment. Vous devez avoir le suivi technique du bâtiment quelque part ? Car je n'ai eu accès qu'aux bilans amiante, produits toxiques etc. »

M.le Maire : « il n'y a pas d'amiante dans l'école maternelle »

M.RIPERT : « Je souhaite consulter les documents. Ce que j'ai pu constater c'est que les inspections visuelles sur la structure du bâtiment, sur l'électricité, la remise en service du système anti-incendie, de la détection incendie, tout cela a été contrôlé et refait par contre je n'ai vu aucune analyse de l'air ni des surfaces de la maternelle pour vérifier qu'il n'y ait pas de substances toxiques qui aient été dégagées et ne soient toujours présentes dans le bâtiment »

M.LORIEDO : « tu souhaites quoi ? Mesurer le CO2, l'oxygène, le monoxyde ? »

M.RIPERT : « Je ne veux pas mesurer CO2 et oxygène, je veux mesurer si il y a des produits chimiques. Moi je travaille dans des entreprises chimiques dans des milieux exposés à divers produits toxiques pour les humains. On mesure quand on rentre dans des zones sensibles avec des capteurs en temps réels les divers degrés de toxicité de produits benzène, toluène, de COV qui peuvent être dégagés par des peintures qui sèchent, divers systèmes qui mesurent en temps réels enfin voilà mon interrogation et l'interrogation de plusieurs personnes de la population sont : Il n'y a pas de mesure faites, est-ce que c'est normal ? Les enfants risquent-t-ils quelque chose ? Est-ce qu'on peut en faire pour mesurer qu'il n'y ait plus de substances toxiques dans l'air ou posé sur les surfaces ? Avec la suie qui s'est posée même bien nettoyé, enfin voilà les questions qui sont posées. »

M.LORIEDO : « Pour faire ça, il faut qu'on convoque un laboratoire parce que la commission de sécurité ne mesure pas ça, les pompiers font le CO2 et l'oxygène. Maintenant si il faut que l'on fasse ça, nous devons nous mettre en rapport avec un labo pour qu'il vienne le faire. Naturellement il faudra payer. Moi je ne pensais qu'il fallait le faire, ça n'engage que moi, maintenant si vous voulez qu'on le fasse on le fera. »

M.RIPERT : « Quand il y a un incendie dans un battement public avec divers plastique et je sais pas tout ce qui a brûlé là, on n'a pas d'obligation légale de faire des analyses sur les surfaces et de l'air ? »

M.LORIEDO : « Non, il n'y a pas d'obligation, du moment que la commission de sécurité passe et donne le feu vert c'est bon, maintenant si vous voulez qu'on le fasse on le fera. »

M.le Maire : « nous nous appuyons sur la décision de la commission de sécurité. Le capitaine des pompiers a dit « le monoxyde y en a pas, un mois après il ne peut pas y en avoir », maintenant si il y a encore des produits toxiques qui traînent dans les couloirs, ça a été aérée pendant un mois, je ne sais pas ce qui peut encore traîner dans l'air, maintenant si il faut le faire on le fera bien sûr »

M.LORIEDO : « ça a été nettoyé aussi »

M.RIPERT : « mais prenons juste l'exemple des peintures, quand tu peins chez toi, tes portes sont propres tu les a peintes mais tu as des émissions de COV qui partent... »

M.LORIEDO : « si tu prends l'exemple de la peinture, on a pas peint. »

M.RIPERT : « non, mais c'est un exemple »

M.LORIEDO : « non mais j'ai compris. En fait on a fait que nettoyer, toute la suie »

M.le Maire : « la chose qui risquait le plus c'est le réfectoire de la maternelle, on a refait tout le plafond, je ne sais pas si vous l'avez vu ? »

M.RIPERT : « non, je ne suis pas allé voir les locaux »

M.le Maire : « ça on l'a refait entièrement parce que même en nettoyant les dalles on s'est aperçu qu'il en restait toujours, alors on a refait tout le plafond avec des dalles neuves, je parle du plafond du réfectoire de la maternelle, c'était le seul à avoir pris de la fumée, on l'a refait à neuf, il n'y a pas de problème. Après, dans les autres classes qui n'ont pas brûlés il n'y a pratiquement rien eu, les portes étaient fermées, la poussière s'est infiltrée mais il n'y a pas eu de grosses quantités de suie »

M.MANGANARO : « légalement tout ce qui être fait a été fait non ? Alors je ne vois pas pourquoi aller plus loin. Si légalement tu as toutes les analyses, ça va ? La législation ne demande pas d'aller au-delà ? Est-ce qu'elle demande d'aller au-delà ? »

M.LORIEDO : « non »

M.RIPERT : « je demande parce que je ne connais pas la législation. On a du personnel municipal qui travaillent dans ces locaux là, on a des enfants de la ville qui y passe de nombreuses heures, c'est juste pour éviter qu'il y ait quelqu'un un jour qui dise « mon petit il a chopé un cancer »

M.MANGANARO : « pour l'amiante c'est pareil, mais pour l'amiante il y a une législation qui dit ce qu'il faut faire mais là qui va prouver, qui va dire il fallait faire ces analyses alors qu'aujourd'hui il ne faut rien faire ?

M.RIPERT : « je demande c'est tout »

M.MANGANARO : « pourquoi aller au-delà de ce que demande la législation ? »

M.LORIEDO : « on a fait venir la commission de sécurité voilà on a ouvert , si la commission avait dit non on aurait pas ouvert »

M.RIPERT : « je ne remets pas ça en question c'est juste par rapport aux enfants qui sont dedans...»

M.LORIEDO : « non mais ça on a compris »

M.MANGANARO : « Bien sûr »

M.RIPERT : « et après de se renseigner combien ça coûterait, si ça coûte paaaas.... »

M.FORTIN : « moi ce que j'ai à dire, dans cette affaire là, qui est déplorable pour tout le monde, parce que ça concerne tout le monde, je suis le premier à dire que c'est inadmissible ce qui s'est passé, il faut essayer de mettre tout les moyens en place pour que ça ne se renouvelle pas parce que si ça devait se renouveler moi je vous le dit, parce que je tiens ça d'une personne responsable de l'école maternelle, d'aujourd'hui, il y aura de gros problèmes. De gros problèmes de démotivation. C'est vrai que le personnel a très bien travaillé, ça il faut le féliciter, ils ont fait un boulot dingue, pendant les vacances, très tard et tout, la il n'y a rien à dire là-dessus, il faut les féliciter, mais c'est vrai il ne faudrait pas que ça se renouvelle »

M.le Maire : « si tu as la solution pour l'empêcher »

M.FORTIN : « il y a des solutions parce que j'ai appris que ce n'était pas le premier, la première tentative »

M.le Maire : « il y a un an et demi , ils tentaient de faire brûler la porte »

M.FORTIN : « voilà exactement, alors je ne sais pas il y a peut-être d'autres moyens, il faut trouver une solution pour essayer d'empêcher, de limiter les risques parce que le personnel, je parle du personnel, enseignant et autres, seraient très atteints, voilà. ils félicitent là encore tout ce qui a été fait par le personnel de la commune, c'est très bien, là ce n'est pas une remise en question, vous avez réagi très bien, il n'y a qu'un truc que je vais vous reprocher, oui quand même il faut bien que je fasse quelque chose : c'est qu'on fait partie de du conseil municipal, je crois, c'est ça non ? Et que nous représentons aussi une partie de la population. On aurait bien aimé : 1/ avoir été averti à l'instant t, moi je l'ai appris par la bande....ah mais si, on a une responsable de la communication, hein c'est vrai, par un petit mail »

Mme JOSEPH : « décidément c'est ma fête ! »

M.FORTIN : « non mais Marie-Françoise... »

M.le Maire : « on l'a fait le dimanche matin, ça a cramé le samedi soir »

M.LORIEDO : « non mais je crois sincèrement que tu étais là le soir enfin le lendemain matin, tu crois sincèrement qu'on a averti les autres ???

M.FORTIN : « il y a trois personnes qui m'ont averti...(brouhaha) »

M.LORIEDO : « on ne vous a pas averti vous mais on a pas averti les autres »

M.FORTIN : « non mais ce n'est pas un reproche, par rapport à vous. »

M.LORIEDO : « ah c'est pas un reproche mais tu nous le fait, mais ce n'est pas grave »

M.FORTIN : « et le deuxième Pierre, puisque tu étais responsable de ça, tu aurais peut-être pu nous inviter à participer parce que vous n'avez pas, forcément, toutes les

compétences et nous pour répondre aux parents qui nous posent des questions ça serait quand même plus sympathique »

M.le Maire : « est-ce que vous vous êtes impliqué dans le dossier ? Personne ! On vous a pas vu, on vous a pas vu pendant un mois. On n'a pas à vous inviter à venir, il faut arrêter avec ça ! »

M.LORIEDO : « ceux qui voulaient s'impliquer se sont impliqués »

M.FORTIN : « vous avez créé une cellule de crise. Je pense que la moindre des politesses aurait été de nous avertir. Moi j'étais présent »

M.LORIEDO : « la moindre des politesses aurait été que vous soyez un peu attentif à ce qui se passe, que vous soyez venu nous voir, voilà ! Ça c'est la moindre des politesses »

M.FORTIN : « je ne suis pas venu le dimanche matin ? Tu ne m'as pas vu ? »

M.LORIEDO : « tu es venu, tu savais donc ? Tu dis que tu savais pas ... »

M.FORTIN : « non non mais moi .. »

M.LORIEDO : « tu m'aurais dit pierre »

M.le Maire : « tu es venu cinq minutes et tu es reparti »

M.FORTIN : « cinq minutes ? bon allez hein je suis pas venu ! »

Brouhaha

M.FORTIN : « Pierre, le problème il est pas là, le problème il est sur le principe : on fait partie du conseil municipal ? »

M.le Maire : « justement vous auriez du venir »

M.FORTIN : « je veux bien , mais venir où ? »

M.ZANETTI : moi je savais même pas qu'il y avait une cellule de crise »

M.le Maire : « bon ça va, au prochain incendie on vous invitera ! »

Mme ALLEGRE : « tu sais Jean-Claude, j'ai eu de nombreux appels de parents et de copines qui ont leurs enfants, en disant : Sandrine ça a brûlé, qu'est-ce qu'on peut faire? est-ce qu'on peut venir nettoyer ? est-ce qu'on peut venir aider ? est-ce qu'on peut venir ranger ? Est-ce qu'on doit ramener du matériel d'occasion ? Parce qu'ils ne savaient pas à quelle hauteur les assurances allaient prendre enfin voilà. Pas un conseiller municipal a passé un coup de fil c'est quand même l'école comme tu dit des gens de Cadenet, alors ? Voilà ! »

M.FORTIN : « OK c'est bon. »

M.le Maire : « vous vous êtes impliqués deux jours avant la rentrée ! »

M.FORTIN : « très bien. »

M.RIPERT : « la seule remarque que j'ai à faire, j'avais demandé à plusieurs reprises lorsque le conseil municipal a été formé, vous aviez un listing récapitulatif des numéros de téléphone que vous ne nous avez jamais donné et que j'ai récupéré lors de mon rendez-vous avec Valérie et Françoise pour la première fois. Les seules coordonnées téléphoniques que j'avais, qui dataient de nos aventures communes de la crèche, c'était le numéro de portable de Jean-Marc. Donc moi j'ai appelé Jean-Marc très tôt puisque c'était le seul dont j'avais le portable. J'ai téléphoné plusieurs fois à l'accueil, j'ai envoyé un email, parce que je les avais pas ces numéros. Donc avec la meilleure volonté du monde je suis venu à l'accueil on m'a refusé, Claude a appelé Pascale qui a dit : non on ne donne pas la liste téléphonique des élus. Elle l'a dit devant moi. Vous avez peut-être oublié ? »

Mme La Secrétaire Générale : « c'est-à dire que pour moi, c'est entre vous, ce sont des choses qui ont à se gérer au niveau des élus et pas au niveau administratif parce que certaines personnes ne veulent pas donner leur numéro etc. donc moi au niveau administratif je ne veux pas rentrer dans ces histoires »

M.RIPERT : « ce n'est pas la réponse que vous avez fait à ce moment là. C'est comme quand je suis venu consulter les documents, consulter le suivi technique, vous étiez dans le bureau à côté et vous avez dit : non on les montre pas. »

Mme La Secrétaire Générale : « non non pas du tout »

M.RIPERT : « vous avez dit j'ai pas le temps »

Mme La Secrétaire Générale : « non non pas du tout , j'étais en train de travailler, on avait la commission de sécurité à 11 heures du matin et justement es services techniques venaient de m'envoyer les documents et e ne les avait pas encore regardés »

M.RIPERT : « Malheureusement ce n'est pas ce qui m'avait été retranscrits »

Mme La Secrétaire Générale : « je peux vous assurer que c'était ça, j'avais en plus d'autres réunions. Je ne peux pas les communiquer comme ça, je ne les avait même pas sorti de mon ordinateur. C'est Philippe Martin qui avait tous les documents, qui sont des documents techniques, vous les avez vu, rapport de vérification d'électricité, du gaz etc, donc des documents techniques qui ont été gérés par les services techniques. Je suis intervenu pour les devis, pour des choses comme ça, mais chacun fait sa tache dans son coin. »

M.RIPERT : « toujours est-il que pour contacter les élus c'est compliqué sans les numéros de téléphone. Moi le seul que j'avais je l'ai appelé »

M.BRABANT : « j'en ai fait part aux ... »

M.DELAYE : « il n'y a pas beaucoup de personne qui sont sur liste rouge. On figure tous dans les annuaires en principe. Je crois qu'il y en ait beaucoup sur liste rouge. »

M.le Maire : « bon on regardera.. »

M.RIPERT : « Non, mais on l'a récupéré »

M.DELAYE : « de toute façon ce n'est pas un secret la liste »

M;Le Maire : « ce n'est pas un secret mais il y en a qui ne veulent pas donner leur numéro personnel »

Mme la Secrétaire Générale : « certaines personnes ont déclarés ne pas vouloir donner leur mail »

Mme BOISGARD : « sur cette liste là (*elle montre une copie de la liste remise à M.Ripert*) tout le monde a écrit son numéro, c'est l'écriture de tout le monde, tout le monde a donné son numéro »

Mme la Secrétaire Générale : «tu l'as donné au niveau de l'accueil ? »

Mme BOISGARD : « non, non, on l'a donné en conseil, la première réunion de conseil qu'on a eu, on a demandé les numéros de téléphone de tout le monde et c'est la liste que tout le monde a. »

M.RIPERT : « la seule chose que je pense qui est importante à retenir de ce drame c'est que en ayant discuté vous avez fait une cellule de crise, vous avez été quelques uns à travailler beaucoup pour que ça se passe bien »

M.le Maire : « dans l'urgence »

M.RIPERT : « dans l'urgence oui, mais au niveau de la communication, je ne parle pas de notre liste minoritaire mais même je pense qu'il y a des conseillers municipaux, ils parleront en leur noms mais on a été en manque d'information, c'était compliqué à gérer, c'était pas simple du tout, mais il faut juste essayer d'apprendre de cette tragédie pour que la prochaine fois on essaye de mettre en place une espèce de procédure de crise en disant on avertit tous les conseillers municipaux par mail ou je sais pas il faudrait réfléchir à ce qu'on pourrait faire mais un truc synthétique enfin tu vois »

M.LORIEDO : « j'entends ce que tu dit, j'entends mais tu crois que c'était pas plus facile, parce que quand même, tout le monde savait qu'il y avait eu le feu, tu crois que c'était pas plus facile que les conseillers municipaux viennent en mairie savoir ce qu'on pouvait faire, ce qu'il y avait à faire, moi je crois que c'était plus facile et c'était plus court »

M.RIPERT : « on a peut-être mal réagi aussi, ou pas assez vite »

M.FORTIN : « Ceci dit, je te coupe, ceci dit quant on me dit qu'on était absolument pas, en dehors du coup, qu'on ne se sentait pas responsable, je rappelle quant même à

Monsieur le Maire, à Fernand, que nous avons pris rendez-vous dans la même semaine »

M. le Maire : « oui, quand j'étais malade , je te l'ai dit, à la fête»

M.FORTIN : « Le mardi oui mais moi j'ai eu la réponse le vendredi, le jeudi soir et sans explication, sans rien. Tu nous aurais dit, tu nous aurais transmis : je ne peux pas vous recevoir parce que je suis malade ... »

M.le Maire : « j'ai dit à la secrétaire : j'annule tous mes rendez-vous, je ne pouvais pas bouger, ni conduire ni marcher rien »

M.FORTIN : « Non mais mettez-vous un tout petit peu à notre place »

M.le Maire : « mais je ne pouvais pas vous recevoir ... »

M.FORTIN : « mais je suis d'accord avec toi mais j'avais demandé à tous mes co-listier d'être présent ce jour-là, ils y en a qui travaillent, c'est pas facile pour nous non plus dans la journée de nous libérer, j'avais réussi à trouver un bon créneau et manque de bol, ça, bon, c'est pas de chance. Mais alors on s'est senti quand même »

M.le Maire : « crois-moi j'aurais préféré te recevoir, que d'être là où j'étais, parce que j'ai fait 3 séances d'ostéopathie en 15 jours, trois »

M.FORTIN : « non mais Fernand ce n'est pas ça qui est remis en question »

M.le Maire : « ce n'est pas que je ne voulais pas te recevoir, c'était que je ne pouvais pas »

M.FORTIN : « on avait pris rendez-vous, quelqu'un aurait pu te remplacer pour nous donner des informations, on est sollicité nous aussi »

M.le Maire : « comment je sais moi que vous vouliez voir n'importe qui, tu demandes un rendez-vous au maire, sans donner de motif, je sais pas moi, j'annule le rendez-vous, c'est à toi de re téléphoner pour demander à voir Lorigo par exemple il t'aurait donné le même rendez-vous que j'aurais pu te donner, et peut-être mieux encore. C'est ça l'effort que vous auriez du faire »

M.FORTIN : « très bien, nous en prenons acte »

M.le Maire : «oui et bien vous avez intérêt à en prendre acte parce que il n'y a pas que moi qui décide dans les travaux, il y a M. Lorigo, M. Delaye, on savait tous ce qu'il fallait faire »

M.FORTIN : «intérêt heu le mot est peut-être un peu fort »

M.le Maire : « alors c'est pas parce que je n'ai pas pu te recevoir. Vous vous chercher toujours des excuses pour bien vous en tirer. Moi si j'avais été à ta place, j'aurais appelé la mairie et j'aurais dit : je veux voir le premier adjoint, c'est pas compliqué, au lieu de te croire sur la touche »

M.FORTIN : « très bien, on en reparlera pour autre chose »

M.le Maire : « très bien, pas de problème. Alors on continue ou on arrête là ? Donc on note quand même que l'on peut faire une analyse par un labo ? »

M.RIPERT : « ce n'est pas à moi de décider c'est au conseil municipal de se positionner. Si il pense que cela à un intérêt »

M.le Maire : « on va demander au capitaine de la sécurité ce qu'il en pense, non ? »

Mme ALLEGRE : « Est-ce que tu ne penses pas que le capitaine des pompiers de Pertuis qui ne fait que ça des commissions de sécurité, était à même de nous imposer ces analyses si cela avait été nécessaire ?

M.RIPERT : « c'est pour cela que je vous pose la question »

Mme ALLEGRE : « parce qu'à nous, quand on lui a demandé il nous a dit que ce n'était pas utile »

M.RIPERT : »parce qu'après moi ce dont, enfin on va pas refaire l'histoire de tout ce qui c'est passé avec l'amiante et avec divers autres produits dont on sait qu'ils sont dangereux et puis personne n'a jamais rien fait parce que ça arrangeait tout le monde. On nous a dit les parabens ça risque rien et aujourd'hui, c'est juste que en tant qu'élus responsable du village, comment les élus veulent se positionner par rapport à la population, la qualité n'est pas interdite »

Mme ALLEGRE : « il y a des commissions de sécurité, avec des professionnels qui sont là pour contrôler, si on passe outre alors on va faire tout le temps comme ça pas que pour un incendie, pour tout, tu vois ? »

M.RIPERT : « oui mais là c'est un problème de santé »

Mme ALLEGRE : « oui je comprends »

M.MANGANARO : « excuses-moi mais alors tu vas faire analyser l'air dans les bus, dans les voitures , de partout ? »

M.RIPERT : « non mais ça a pas brûlé là! »

M.MANGANARO : « non, mais là on est un peu dans le (*inaudible*) je comprends pas quoi »

M.RIPERT : « non mais moi je pose une question que l'on m'a posé et que je me pose, après le conseil municipal, le Maire, on se positionne chacun comme on l'entend. C'est juste un problème d'information »

Mme ALLEGRE : « l'info qu'on peut te donner c'est qu'on l'a posé au capitaine des pompiers de Pertuis et qu'il nous a dit que ce n'était pas nécessaire »

M.MANGANARO : « et qui engage sa responsabilité quand même »

Mme ALLEGRE : « et il a signé les PV d'ouverture quand même »

M.DELAYE : « je ne sais pas si il y en a beaucoup qui ont déjà assisté à des commissions de sécurité ? Ce n'est quand même pas pris à la légère. C'est fait avec sérieux et professionnalisme. Ce n'est pas pris du tout à la légère. »

M.le Maire : « d'ailleurs il n'a signé que la veille, quand il est venu vendredi »

Mme ALLEGRE : « il doit y avoir des barèmes de taux, tant de jours après tant de particules, tant de jours après un peu moins etc. il doit y avoir une graduation. »

M.RIPERT : « mais si on le mesure pas on ne le sait pas »

Mme ALLEGRE : « mais eux ils savent au fil des jours comment ça disparaît. Dans quelles proportions ça disparaît au fil des semaines, après le jour de l'incendie. C'est cela qu'ils calculent. »

M.LORIEDO : « écoute, je vais me renseigner, par qui ça peut se faire et on le fera. Par contre il faudra que tu sois là, hein ? »

(M.Ripert approuve de la tête)

M.NOUVEAU : « il y a une commission de sécurité qui passe à l'hôtel qui est un lieu public, il passe tous les 3 ans, ils ne sont pas piqués des vers ! »

M.MANGANARO : « mais c'est normal ! »

M.NOUVEAU : « Après mon gendre il doit s'aligner derrière, il y a des trucs qui ont été fait déjà et qu'il faut refaire tous les 3 ans, et il cherche la petite bête... »

Brouhaha

M . le Maire : « on va se renseigner, si il y a un laboratoire qui peut le faire, on le fera.
«

M.BOMBA : « il y a des laboratoires spécialisés là-dedans, il suffit d'appeler les pompiers ils vous le diront »

Brouhaha

M . le Maire : « il n'y a pas de souci, on le fera »

Brouhaha

M .le Maire : « donc il faut faire analyser quoi exactement ? »

Mme ALLEGRE et Mme BOMBA : « la mesure de la qualité de l'air »

M.RIPERT : « la toxicité de l'air »

M . le Maire : « non mais ça les pompiers peuvent le faire, ils ont un appareil pour ça »

M.RIPERT : « les pompiers ils mesurent le CO2 et le gaz carbonique »

M.LORIEDO : « mais c'est pas ça qu'il veut, toi ce que tu veux, c'est les produits chimiques ? »

Mme BOMBA : « les émanations chimiques dans l'air ambiant »

Brouhaha

M.RIPERT : « et après il faut faire des relevés sur les surfaces avec des lingettes spéciales, ils frottent les murs, le sol et je ne sais pas trop quoi, il y a des procédures, et ils analysent ce qu'ils trouvent sur les lingettes »

M.MANGANARO : « ils font des prélèvements d'empoussièremment. C'est ce qui se fait pour le plomb et pour l'amiante .»

M . le Maire : « OK, donc c'est tout pour l'école, c'est bon ? »

M.RIPERT : « juste une dernière question ? Les assurances, enfin, ils , comment ça se passe après dans le processus de réparation ? Comment on va procéder pour remettre en état la maternelle ? »

M.LORIEDO : « là déjà on a fait un plafond, on l'a fait ils vont le rembourser»

M . le Maire : « on a isolé »

M.LORIEDO : « l'expert est passé »

M.RIPERT : « mais après, je sais pas, il y a du gros œuvre, des gros travaux à faire ? »

M.LORIEDO : « pour le moment on s'est occupé pour ouvrir »

M.RIPERT « oui de l'urgence »

M.LORIEDO : « après, on va faire faire des devis, il va falloir refaire... »

M . le Maire : « on a isolé »

M.LORIEDO : « l'expert est venu, ils vont prendre en charge »

M.RIPERT : « et le timing ? »

Mme ALLEGRE : « il y a du carrelage, de la plomberie, de l'électricité, de la toiture, bref c'est foutu, tu vois »

M . le Maire : « il y a un an de travaux, un an ! »

M.RIPERT : « donc, à priori, la prochaine rentrée on n'arrivera pas à la faire ? Ça sera juste ? »

Mme ALLEGRE : « ah non, il faut dire qu'à priori oui on y arrivera, oui oui »

M.DELAYE : « on s'y tiendra »

M.RIPERT : « pour les activités périscolaires ? »

Mme ALLEGRE : « vous aurez un point détaillé jeudi soir en commission. Il y a un peu moins d'enfants que ce que l'on avait prévu en commission d'inscription, ça tombe bien ! »

M . le Maire : « de toute façon pendant les travaux, ils ne seront pas trop gêné puisqu'on a isolé la salle de motricité, donc techniquement, phonétiquement enfin tout ce que vous voulez pour pas qu'ils soient gênés pendant les travaux, qui vont durer un an. On a pas pu contacter plus tôt les entreprise parce que pendant le mois d'août, pas possible, alors les appels d'offres et tout ça ... »

Mme ALLEGRE : « il y a le petit réfectoire, où mangeaient les enseignants, la toiture est tombé là-aussi. »

M.FORTIN : « par contre il y a une requête, je vous la transmets telle qu'elle m'a été transmise par la Directrice et son adjointe, dans le local, c'est la porte bleue je crois l'entrée... »

Mme ALLEGRE : « c'est qui l'adjointe de la Directrice Jean-Claude ? »

M.FORTIN : « elle m'a était présentée comme son adjointe, enfin bref, la secrétaire je suppose ? (*Mme Allegre approuve*) Dans le local où elle sont, c'est vrai que ça sent, ça personne n'y peut rien mais en priorité est-ce que vous pourriez faire le nécessaire pour assainir ? »

Mme ALLEGRE : « la priorité, il est prévu de peindre là, début octobre, une entreprise de peinture vient »

M.FORTIN : « bien, parce que pour l'instant, elles laissent les fenêtres ouvertes pour aérer mais quand viendra le mauvais temps, en plus je crois qu'elles... »

Mme ALLEGRE : « c'est la seule partie de l'école qui sent encore »

M.FORTIN : « oui je sais, je sais »

Mme ALLEGRE : « juste ce petit coin là.

M.FORTIN : « ce petit coin là. Voilà c'est tout ce que je voulais signaler »

Mme ALLEGRE : « elles aèrent au temps de récré, puis elles referment elles font que ça je sais »

M.FORTIN : si vous pouviez faire une priorité là-dessus ? «

Mme ALLEGRE : « je ne suis pas sûre que le fait de repeindre lève immédiatement cette odeur persistante »

M.fortin : « bon »

M.LORIEDO : « je vous informe aussi que l'on va faire un faux plafond dans la grande salle »

M.le Maire : « la salle de motricité »

M.LORIEDO : « on ne verra plus la charpente, on s'est posé la question, est-ce qu'on le faisait , on le faisait pas, mais ne serait-ce que pour le chauffage ce sera beaucoup mieux, donc on va faire poser un faux plafond sous la charpente. On ne verra plus la charpente qui est une œuvre d'art à mon avis mais bon. Comme ça on ne dépose pas le plafond existant on posera l'autre par dessous. »

M.FORTIN : « c'est bien »

M . le Maire : « c'est bon ? Plus de questions sur la maternelle ?

L'assemblée se tait. Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour du conseil.

3 – Cession au SIVOM Durance Luberon du détachement de 2 lots de la parcelle cadastrée section AD n° 142 sur lesquelles sont implantés des ouvrages d'eau potable, propriété du syndicat

Monsieur le Maire signale que ce point de l'ordre du jour est reporté ultérieurement à la demande du SIVOM.

Mme la Secrétaire Générale : « suite à un problème sur un document d'arpentage, nous repasserons ce point à une autre fois avec certainement une autre numérotation »

M.DELAYE : « c'est pour mettre le site en sécurité. Depuis qu'il existe, on est pas à un mois près. »

M . le Maire : « donc on passe au numéro 4 de l'ordre du jour »

La parole est à M.DELAYE.

4 – Convention pour autorisation de passage et d'emprise sur les parcelles cadastrées section F n° 1332 et 1336 sises aux Iscles Ouest

M.DELAYE : « ces parcelles sont situées juste derrière l'ancien transformateur et vont en direction de la nouvelle station d'épuration. Actuellement il y a deux rejet en Durance, le rejet de l'ancienne station et le rejet de la nouvelle. De l'ancienne station il ne reste que le rejet du pluvial, l'assainissement a été totalement retiré. Pour supprimé ce rejet en Durance, on va rejoindre le rejet de la nouvelle station. C'est des

canalisations qui seront posées minimum à 1m20 de profondeur jusqu'à 2 m pour rejoindre le fuyant de la nouvelle station. Je vous demande que l'on signe cette convention de droit de passage. Ça ne gêne en rien pour l'avenir de ces terres là parce qu'actuellement ce sont des terres qui n'ont plus de valeurs, incultes depuis de nombreuses années, il n'y a pas d'arrosage, rien du tout. Ces terres sont devenues improductives au fur et à mesure que la nappe de la Durance a baissé. Cela fait plus de 50 ans que la nappe baisse. Le but principal est de supprimer un rejet en Durance. »

M.MAYEN *demande la parole* : « ces parcelles appartiennent à la commune ? »

M.DELAYE : « oui »

M.MAYEN : « pourquoi il n'y a pas une servitude d'aqueduc ou une servitude de tréfonds ? »

Mme la Secrétaire Générale : « mais c'est ça »

M.MAYEN : « alors ce n'est pas une servitude de passage ? »

Mme la Secrétaire Générale : « il y a les deux : autorisation de passage et servitude de tréfonds »

M.DELAYE : « mais ça gêne en rien »

M.MAYEN : « c'est à dire qu'une autorisation de passage c'est temporaire alors qu'une servitude d'aqueduc ou de tréfonds.. »

M.DELAYE : « mais la servitude ça se fait automatiquement quand on enterre des réseaux, faut qu'il y ait une servitude de passage, tu n'est pas d'accord ? »

M.MAYEN : « si si si si »

M.DELAYE : « c'est le processus »

M.MAYEN : « non mais dans la législation... »

M.DELAYE : « c'est l'autorisation pour faire les travaux, parce que on aurait pu avoir sur ces terres là un fermier, comme là où on a implanté la station d'épuration il y avait un fermier, je ne citerai pas le nom, mais enfin il a était d'accord dès le premier entretien pour vendre cette parcelle à la commune , deux parcelles même, mais là il n'y a pas ce problème là parce que ces terres ont été rendus à la commune et personne actuellement n'est intéressé. C'est du gravier. Mais on fait pour qu'un jour si quelqu'un les redemande il puisse exploiter sur ces parcelles. »

Plus de questions, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après proposition au vote, la convention est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe au point n°5.

5 – Admission en non-valeur

M . le Maire : « A la demande de Madame le Receveur Municipal chargée de mettre en œuvre les poursuites pour le recouvrement des recettes communales, il sera demandé de mettre en non-valeur la somme de 2 473.51 € correspondant à des débiteurs insolvables »

M.LORIEDO : « c'est la cantine ? »

Mme la Secrétaire Générale : « il y a un peu de tout, sachez simplement que le Trésor Public est chargé des recouvrement sur les titres que nous émettons, recouvrement que parfois il n'arrive pas à faire , donc là il y a des années 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 , 2008, 2009, 2011, 2012, parce que parfois c'est inférieur à des plafonds, ou les gens disparaissent ou sont en commission de surendettement, donc le percepteur apure ces comptes et nous demande de passer en non-valeur. Je ne peux pas vous lister les noms, c'est nominatif mais ce n'est pas possible. »

M.DELAYE : »ça revient toutes les années »

Mme la Secrétaire Générale : « ça dépend, de temps en temps ils apurent les comptes »

M . le Maire : « le problème c'est que d'années en années des sommes court »

Plus de questions, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après proposition au vote, l'admission en non-valeur est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe au point n°6.

6 – Indemnité du Conseil au receveur municipal

M . le Maire : « il est proposé aujourd'hui, suite au renouvellement du Conseil Municipal d'adopter une délibération permettant à Madame le Receveur Municipal de percevoir une indemnité annuelle basée sur le budget réalisé au titre des conseils qu'elle prodigue à la Commune. (*s'adressant à la Secrétaire Générale*) On ne connaît pas le montant ? »

Mme la Secrétaire Générale : « c'est fonction des réalisations, c'est environ un montant de 850 € annuel. Il vous est demandé cela parce que c'est pour la durée du mandat, suite au renouvellement des conseils municipaux et je ne vous l'avez pas encore fait passer, mais c'est demandé dans toute les communes. »

Plus de questions, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après proposition au vote, la proposition concernant l'indemnité du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour notre receveur et passe au point n°7.

7 – Décision Modificative Budgétaire

M . le Maire : « Décision modificative budgétaire : en raison du rachat du mobilier de 2 classes complètes de l'École Maternelle, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement d'un montant de 7 000 € article 2184 mobilier et 3 000 € article 2188 pour payer rapidement les fournisseurs. (s'adressant à la Secrétaire Générale) C'est tout ce qui a cramé ? »

Mme la Secrétaire Générale : « pas forcément, c'est uniquement de l'investissement pour lequel j'ai fait un point et pour lequel il n'y a pas assez de crédit puisque par définition ce n'était pas prévu. En fonctionnement ça pose moins de problèmes puisqu'on fonctionne par chapitres budgétaires, et si ça manque de crédits, tant qu'on a pas dépensé ailleurs on peut le prendre, on verra au BS mais par contre pour l'investissement il y a 10 000 e de dépassement et si vous n'ouvrez pas les crédits ça pose un problème puisqu'il a fallu commander l'intégralité du mobilier et matériel de deux classes et des deux dortoirs attenants »

M.ZANETTI : « mais c'est les assurances qui ;;; »

Mme la Secrétaire Générale : «ça n'a rien à voir, il s'agit d'ouverture de crédit. Les assurances ça c'est autre chose, c'est le bilan complet entre les dommages aux biens, aux personnes, les locations, par exemple l'algéco etc; pour l'instant je ne passe pas l'algéco etc. là je passe uniquement les dépassements de crédit d'investissement »

Mme.ALLEGRE : « mais je crois que Francis demandait si cela allait nous être remboursé par l'assurance »

Mme la Secrétaire Générale : «tout part dans la totalité, on n'a pas encore fait le point global, il y a plein de choses »

M . le Maire : « on ne sait pas encore ce que l'on va nous rembourser »

M.LORIEDO : « on a vu l'expert »

M . le Maire : « l'expert il estime, le directeur il décide. Le directeur on ne l'a pas vue encore, on n'a vu que l'expert, très sympa au demeurant»

Mme .ALLEGRE : « c'est un assureur avec qui on venait de signer un nouveau contrat qu'on venait de négocier, hé bien il va être content du voyage ! »

M . le Maire : « c'est le principe de l'assurance »

Mme BOMBA : « tu payes pendant des années et puis voilà »

Mme .ALLEGRE : « le problème c'est que ce n'est pas lui qui avait encaissé pendant des années, tu vois »

Mme BOMBA : « oui mais lui il a encaissé pendant des années ailleurs ou il n'y a pas eu de sinistres, ce sont des vases communicants »

Mme la Secrétaire Générale : «donc c'est 2000 € pour lequel il faut ponctionner pour les financer sur d'autres crédits ouverts de 10 000 € notamment sur les bâtiments c'est là où je peux le faire pour l'instant, il manque aussi une ouverture de crédits de 7 530 € ça c'est sur les atténuations de produits en dépenses de fonctionnement, au niveau du chapitre on n'a pas passé ces deux crédits mais c'est financé par une rentrée supplémentaire de fiscalité pour la même somme donc je n'ai pas besoin de ponctionner ailleurs mais il faut que le conseil municipal puisse le voter sinon je ne peux pas passer ces écritures comptables auprès de la perception. »

Mme BOMBA : « c'est pourquoi ces 7 530 € ? »

Mme la Secrétaire Générale : «c'est un supplément de fiscalité versé à la commune et par ailleurs un reversement que nous faisons à l'État sur les contributions foncières des entreprises »

Plus de questions, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Après proposition au vote, la proposition concernant la modification budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe au point n°8.

8 – Questions diverses

M. le Maire : « Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22 article 16 : nomination de Maître LEGIER, avocat à Aubagne, spécialisé en droit de l'urbanisme pour défendre la Commune dans un recours de plein contentieux introduit par Monsieur , on donne le nom, FERRANDO Denis. C'est un monsieur qui nous a mis au tribunal pour un permis qui a été retardé, accepté mais retardé »

Mme la Secrétaire Générale : «c'est un recours en indemnité »

M.DELAYE : « il faudrait quand même faire un peu d'histoire là. Bon, Ferrando avait fait une demande de permis de construire pour faire un hangar assez important dont la superficie était justifiée 2000 m². C'est la plus grosse exploitation de Cadenet actuellement, c'est même une des principales, elle est dans les 5 premières exploitations du canton. La DDP a refusé le permis de construire pour des raisons qui leurs sont chères, en disant qu'il y avait un mitage ou autre. En tant qu'agriculteur je ne vois pas comment il peut y avoir un mitage quand on fait un hangar de 2000 m² sur une parcelle de plus de 30 hectares, soit 300 000 m². En plus dessus ; c'est pour ça qu'on a un recours ; il y avait un projet de photovoltaïque sur le hangar. Un projet de photovoltaïque se monte avec un forfait au kilo vendu rétrocédé à ERDF. Je suis bien au courant, on en a fait un nous de photovoltaïque sur les hangars de l'exploitation. D'avoir le permis de construire refusé ça a fait prendre du retard. Le maire a suivi, comme il était normal de faire, l'avis de la DDT et Ferrando nous a mis au tribunal administratif. »

M. le Maire : « il faut peut-être ajouter Jean-Claude qu'on est allé au ... »

M.DELAYE : « non non non mais je discute pas ce que le sous-Préfet nous a dit, il voulait pas faire un (*inaudible*) de 1000 m², 1000 m² c'est rien »

M . le Maire : « 1200 m² »

M.DELAYE : « 1200 pour l'exploitation qu'il a c'est rien »

M . le Maire : « il a pas voulu modifier son permis »

M.DELAYE : « il voulait pas modifier, avec le matériel qu'il a et tout , il faut quand même pas empêcher les gens de travailler quand ils ont envie de travailler ! Parce qu'il en reste quand même quelques uns qui voudraient travailler encore, alors il faut surtout pas les empêcher de travailler. Je fais l'historique, je m'occupe pas des 1200 mètres. Il fallait un hangar de 2000 m² en exploitant plus de 30 hectares et en fermage 50 à 70 hectares ça fait que c'est une exploitation de 100 hectares. Tout en zone irrigable, ou pour ainsi dire alors vous voyez un peu la rentrée d'argent à l'ASA. Il nous a mis au tribunal administratif, au tribunal on lui a accordé son permis de construire. Automatiquement nous, c'est quand même nous qui avons signé son permis de construire . C'est quand même pas nous qui sommes responsables, nous avons écouté notre administration de tutelle. Actuellement Ferrando fait un recours, il faut pas le prendre à la légère. Parce que ça va pas être sur le retard du bâtiment ça va être sur la perte financière engendrée par le photovoltaïque. Il n'y a rien qui interdit de monter du photovoltaïque sur un hangar agricole. Les pouvoirs publics même à un moment nous ont poussé à monter du photovoltaïque et encore, dans le département surtout dans notre micro-région on n'a jamais accordé du photovoltaïque au sol. On fait 5 km à vol d'oiseaux et il y en a 22 hectares de l'autre coté de la Durance, dans les alpes de Alpes-de-Haute-Provence il y en a de partout et hier (*inaudible*) en se promenant m'a dit qu'à la garde d'Apt en plein centre du parc régional il y en a également au sol. Ferrando il en voulait pas au sol. Moi je voulais en mettre au sol, on me l'a refusé, je n'ai pas discuté, c'est comme ça c'est comme ça. Le litige, j'en ai discuté l'autre jour avec (*inaudible*) le litige il va être là-dessus et il faut être très attentif à ce recours. Parce que ça risque de coûter très cher. »

M.LORIEDO : « c'est pour ça qu'on prend un avocat »

M.DELAYE : « lui aussi il en a un d'avocat, pour ravoir un permis de construire il faut qu'il ait pas un manchot, c'est moi qui vous le dit. D'autant plus qu'après (*inaudible*) il vient de s'en accorder un autre de permis, la DDT a accordé un autre de hangar, celui-là il fait plus de 1000 m² monté par une société pour installer du photovoltaïque et cédé le hangar au fermier pendant 19 ans. Le même montage qui s'est fait sur la commune de Saumane, à coté de l'Isles sur sorgues et de Fontaine de Vaucluse. Où ça se fait ? Chez Charly ! Faudrait aussi qu'à un moment ils accordent leurs violons.

M . le Maire : « de toute façons, quelle que soit la position on allait au tribunal, si j'avais signé le permis ? »

M.DELAYE : « c'était encore pour nous »

M . le Maire : « ça on en sait rien. Le jugement nous le dira. De toute façon il nous faut un avocat, un bon avocat. Qui est contre ? »

Mme la Secrétaire Générale : « C'est déjà fait, c'est une information au conseil »

M . le Maire : « je le sais qu'on l'a déjà fait »

Mme ALLEGRE : « c'est une information donnée au conseil. »

M . le Maire : « Bon alors après : élections professionnelles CT et CHSCT »

M.BRABANT *demande la parole* : « donc, j'ai pas mal travaillé sur ça parce que ce n'est pas évident ; avec Pascale et Florence ; je vais essayer de vous expliquer ce que j'en ai compris mais je connais un peu par rapport à mes activités syndicales au Pasino. Donc en vertu de l'article 32 de la loi du 26 janvier 1984 un CT Comité Technique doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Le franchissement du seuil des 50 agents à partir duquel la création d'un CT propre à la collectivité devient obligatoire s'apprécie en prenant en compte les effectifs à la date du premier janvier 2014. Notre effectif est de 60 agents à cette date : 59 plus une personne au CCAS l'assistante sociale. Vous vous rappelez que lors du dernier conseil municipal on avait voté pour tout soit regroupé. Les CT sont composé de deux collèges : représentants du personnel et représentants de la collectivité territoriale. Les représentants de la collectivité territoriale c'est les élus et l'administration qui s'occupe du personnel. C'est-à-dire chez nous, ça équivaut à la secrétaire générale, et par exemple Florence qui s'occupe des plannings. Je ne sais pas si on peut y associer Marie-France qui s'occupe des payes mais ça on le déterminera et vous le verrez plus tard sous l'autorité du maire. Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants. L'exigence du paritarisme entre les deux collèges a été supprimé par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social. L'assemblée délibérante, c'est-à-dire nous, conseil municipal, a la possibilité de maintenir ou pas le paritarisme entre les deux collèges. Ce sera une première décision que nous aurons à prendre ce soir. La deuxième question sur laquelle nous devons délibérer, c'est le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité si nous maintenons le paritarisme. C'est-à-dire qu'il faudra désigner des représentants de la collectivité ou de l'administration. Cadenet se trouve dans la fourchette d'effectif au 1er janvier 2014 entre 50 et 349 agents : nombre de représentants nous dit la loi : 3 à 5. Vu qu'on se positionne plutôt vers les 50 que vers les 349, moi je vous propose, on pourra en débattre, 3 représentants. Nous devons consulter les organisations syndicales, à ce jour, aucune ne s'est manifestée. Aujourd'hui un courrier est parti au fédérations départementales de diverses organisations syndicales dont la liste nous a été fournie par le Centre de Gestion. La délibération concernant le nombre de représentants doit intervenir dix semaines avant la date du scrutin soit au plus tard le jeudi 25 septembre puisque le jour du scrutin est fixé au jeudi 4 décembre. Cette délibération doit être communiquée aux organisations syndicales. Si aucune organisation syndicale ne se manifeste, entièrement ou partiellement ; je vais vous expliquer pourquoi ; les représentants du personnel au Comité Technique seront tiré au sort. Tous les agents seront invités à être présent le 4 décembre 2014 pour le tirage au sort ou à une autre date qui pourra être déterminé mais bon ça sera bien, si aucune organisation ne s'est manifestée de le faire le jour prévu pour les élections. Si nous fixons à 3 le nombre de représentants du personnel, à chaque tirage il nous faudra demander l'accord de l'agent désigné par le tirage. Donc si le premier refuse on passe au second etc.etc. On peut en tirer pas mal. Une fois le comité technique constitué de

3 représentants du personnel titulaire plus 3 suppléants et de 3 représentants de l'autorité territoriale, donc 3 titulaires et 3 suppléants. Dans le même temps l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984 décret 85603 du 10 juin 1985 nous oblige à créer un CHSCT Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail. Ce CHSCT comprend des représentants de la collectivité territoriale désignés par l'autorité territoriale, c'est-à-dire le maire, et des représentants désignés par des organisations syndicales. Le nombre de représentants de la collectivité ne peut excéder le nombre de représentant désigné par les organisations syndicales. Le conseil municipal doit fixer comme pour le CT le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel. Pour le CHSCT c'est de 50 à 199 agents la fourchette : 3 à 5 membres. Je vous propose comme pour le CT : 3 membres. L'autorité territoriale établit la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel ainsi que le nombre de sièges auxquels elles ont droit proportionnellement au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel au CT. Si aucune organisation syndicale ne s'est manifestée, nous procéderons comme pour le comité technique à un tirage au sort pour désigner les 3 membres du CHSCT. Ce que l'on ne sait pas à l'heure actuelle, enfin on est un peu dans le doute c'est qu'il n'y a pas de suppléants au CHSCT contrairement au CT. Je vais quand même vous rappeler les missions du Comité Technique, c'est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ce qui correspond pour ceux qui travaillent dans le privé à un comité d'entreprise. Par contre les missions du CHSCT contribuent à la promotion de la prévention des risques professionnels : il a en ce domaine capacité de proposition en matière d'action de prévention notamment en matière de harcèlement moral et sexuel. Les membres du comité procèdent à intervalle régulier à la visite des services relevant de leur champ de compétences. Le Comité exerce une mission d'enquête en matière d'accidents du travail d'accident de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Il contribue à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et mis à disposition par une entreprise extérieure. De contribuer à l'amélioration des conditions de travail notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, de répondre aux problèmes liés à la maternité, de veiller à l'observation des prescriptions légales prises par ces dernières. C'est le champ de compétences du CHSCT mais ils n'ont que des avis consultatifs, pas d'avis décisionnaires. La loi nous impose d'avoir ces 2 comités. Ce soir il faut se prononcer si on est d'accord sur le paritarisme et sur le nombre de représentants dans ces deux comités. Si je peux répondre avec l'aide de Pascale à ... »

Mme la Secrétaire Générale : « je complète juste par rapport au CHSCT, il y a bien des suppléants »

M. BRABANT : « bien tu as eu la réponse, donc il y a bien 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. »

Mme ALLEGRE : « on vote ça et après j'aurais deux trois questions à poser sur le fonctionnement »

M. BRABANT : « donc le paritarisme, c'est-à-dire qu'il y ait 3 représentants du personnel et 3 représentants des élus ou de l'administration. A savoir comme je vous le disais que c'est le maire qui va nommer les 3 représentants des élus.

Mme ALLEGRE : « ce soir on vote le nombre »

M.BRABANT : « je vous propose 3 parce que on est plus près de 50 comme je vous ai dit »

Mme GERARD-VIENS : « mais ces agents qui vont être nommés par le Maire peuvent refuser ? »

M.BRABANT : « ce ne sont pas les agents, mais les élus que nomme le Maire, les élus ou une personne de l'administration capable de nous représenter dans ces instances comme la Secrétaire générale par exemple, ou Marie-France. Ça c'est une décision du Maire. Mais est-ce que vous êtes d'accord sur le paritarisme ou pas ? »

Monsieur le Maire *soumet la proposition au vote* : « Paritarisme ou pas ? »

Après proposition au vote, le paritarisme au sein des comités est adoptée à l'unanimité.

M.BRABANT : « et qui est d'accord sur 3 représentants des agents et des élus ? »

Monsieur le Maire *soumet la proposition au vote* : « qui est contre le nombre de 3 ? »

Après proposition au vote, le nombre de 3 représentants des agents et 3 représentants des élus au sein des comités est adoptée à l'unanimité.

Mme BOMBA demande des précisions sur le nombre dans chacun des comités.

M.BRABANT *précise* : « Au CT 3 personnes titulaires et 3 personnes suppléantes et au CHSCT 3 personnes titulaires et 3 personnes suppléantes. Donc 6 personnes titulaires et 6 suppléants). Après il y aura des réunions, mensuelles, trimestrielles, il faudra fixer après il y a un protocole d'élections comme toute élection qu'elle soit professionnelle ou pas, un si des organisations syndicales se manifestent pour l'instant elles ne se sont pas manifestées et de deux sinon il faudra organiser nous le protocole »

Mme ALLEGRE : « est ce que du coup il faut mettre en place une campagne d'information auprès du personnel ? »

M.BRABANT : « ça va être fait »

Mme la Secrétaire Générale : « c'est affiché par service. Le 4 c'est le jour des élections, CT CHSCT, au niveau national » (*brouhaha*)

Mme ALLEGRE : « des informations sur ce à quoi ça les engage ? »

Mme la Secrétaire Générale : « les organisations syndicales doivent répondre avant le 24 octobre. »

M. le Maire : « les syndicats peuvent ne pas être d'accord sur ce que l'on vient de décider ? »

M.BRABANT : « il faut qu'ils se manifestent assez rapidement avant le 24 octobre, ils faudra les recevoir, discuter avec eux, voir e que l'on a prévu dans le cadre du protocole et voir s'ils trouvent à redire. Par exemple ils peuvent faire un recours sur le paritarisme, sur le nombre de représentants, s'ils souhaitaient en avoir 4 ou 5. Mais bon, l'intérêt de tout le monde c'est que ça se passe bien et que ce soit équitable. »

M . le Maire : « plus de questions ? »

M.BRABANT : « je voudrais juste donner une information : vous rappeler que le 20 septembre en même temps que la fête du patrimoine, il y a la fête des associations, que 46 associations à ce jour sont inscrites. Je vais vous passer à chacun un petit flyer, des affiches vont arriver, demain soir je réunis les associations, certainement avec certains d'entre vous autour de moi pour discuter. Je termine des personnes sont venues me voir notamment une assez virulente qui menace de verser lundi de la javel sur le poisson du poissonnier place du tambour d'Arcole. Beaucoup se plaignent des odeurs du poissonnier du marché en face Francine Ligier, Ça sent très mauvais »

Brouhaha, l'assemblée approuve.

Mme RAOUX à la parole : « La semaine dernière déjà il y a eu un problème. Joseph est resté jusqu'à ce que le poissonnier s'en aille, pour qu'il ne déverse pas ses déchets dans le caniveau. Il a changé de remorque et réceptionne dans un gros tonneau ses rebuts qu'il doit normalement emporté avec lui. C'est pour ça que Joseph est resté jusqu'à la fin du marché , jusqu'à ce qu'il s'en aille, pour vérifier pour que l'on ait pas le même souci que les semaines passées. »

Brouhaha

Mme BOISGARD : « j'étais présente quand il a ouvert son camion le matin, ça sentait déjà fort ».

M . le Maire « je ne comprends pas que des gens achètent son poisson. Ça pue. »

Brouhaha

Mme ALLEGRE : « Il faudrait contrôler s'il n'a pas une obligation de *Brouhaha* mais c'est quoi qui sent mauvais d'abord ? »

Brouhaha

M . le Maire : « le souci que l'on a eu avec cet homme, c'est qu'au début il nettoyait son étal et laissait couler tout sur la route, toute cette eau de salaison sentait mauvais. Donc on lui a imposé un système quand il lave son poisson de récupération de son eau usée, »

Mme RAOUX : « le problème maintenant ce n'est plus celui-là, c'est un problème de poisson pas frais. »

Mme ALLEGRE : « est-ce qu'on a les moyens et le droit d'intervenir sur la fraîcheur de son poisson ? »

Brouhaha

Mme RAOUX : « on peut faire intervenir l'Hygiène »

Brouhaha

M.BRABANT : « le poissonnier du mardi face au bar des boules ne dégage pas d'odeur lui »

M.le Maire : « à mon avis ce n'est pas le nettoyage c'est le poisson lui-même qui a un problème »

Brouhaha

M.FORTIN : « moi j'ai deux questions : je rappelle que tout ce que l'on pose comme questions ce n'est pas à titre personnel, on est bien d'accord. C'est à vous en tant qu'élus que l'on s'adresse et nous nous représentons une partie de la population. C'est dans un souci de faire remonter les problèmes. On n'est pas là pour vous condamner, c'est clair. La question que je vais vous poser, c'est pour ça que je prends mes précautions ça vous concerne à double titre , et c'est pas pour vous, c'est pour nous tous là , ça concerne les ordures ménagères. Ça fait deux lundis de suite et je pense que tous les lundis c'est comme ça parce que je suis directement concernés, lorsque je veux porter mes ordures ménagères et mon tri sélectif, on a 4 conteneur, Jean-Claude c'est ça ? Ils sont surchargés, après je vais à la Zone artisanale, c'est encore pire, je suis obligé comme c'est le lundi de remonter au Foyer rural où là apparemment ce n'est pas tout le temps surchargé. Je pense qu'il faudrait revoir les contrats, ça remonte même pas à vous, ça remonte à avant, je ne sais pas je pose la question, la population a évolué, nous par exemple tu le sais bien Jean-Claude il y a peut-être plus de population dans la zone extérieure, »

M.DELAYE : « mais il y en a qui décharge Jean-claude qui sont pas du quartier »

M.FORTIN : « Voila, peut-être qu'il faudrait demander à ce qu'ils passent le lundi pas le mardi, renégocier à ce niveau là parce que là, je vous passe les photos et encore on a était sympa «

M.DELAYE : « en dehors de la saison d'été, ils passent parfois le lundi après-midi alors on ne voit pas cette montagne de ... de tout »

M.FORTIN : « C'est une catastrophe ! Il y a de l'incivilité ça c'est clair »

M.DELAYE : « il y a beaucoup de truc qui devraient être à la déchetterie. Parfois ils passent le lundi après-midi en dehors de la saison d'été, ils finissent de remplir les camions, mais là ils sont surchargés les camions » ;

M.LORIEDO : « il y a un problème et on le sait qu'il y a un problème. »

M. le Maire : « on en a parlé au bureau de la Communauté »

M.FORTIN : « et moi on me pose la question des déchets verts. Puisqu'à partir de 2015 on ne pourra plus brûler. Qu'est-ce qu'on en fait ? Là ça va être un énorme problème, ça je vous le dit, et même *Brouhaha* dans la campagne »

Brouhaha

M.JAUBERT *demande la parole* : « Je suis en charge des déchets verts sur la commune de Cadenet. Quand il y a eu les premières réunions, sulfureuses on va dire, avant l'été, à la Communauté de Communes, on a réussi à négocier une réunion supplémentaire dédiée exclusivement aux déchets verts. Les vacances sont passées, La personne qui est à la tête de cette commission là fait traîner un petit peu aussi les débats. En ce moment c'est en pourparlers entre Cadenet, Lauris, Cucuron etc. on essaye effectivement de faire remonter les informations. Il devrait y avoir une réunion incessamment début octobre concernant les déchets verts. Puisqu' effectivement il y a un arrêté préfectoral qui interdit à tout particulier de brûler en extérieur. On arrive à une saison particulièrement délicate, début d'automne, qui correspond aux coupes. Voilà en plus c'est un problème aussi pour les professionnels qui n'ont pas de solutions. Donc il y a des communes, Cadenet, Lauris, Cucuron qui se sont associées, d'autres communes ne voient pas trop l'intérêt, à partir du moment où on est dans une commune rurale on les a sensibilisés à ça, on leur a montré tout un dossier qu'on a monté, qu'on a dans les mains, avec des solutions qu'on a proposées. Des solutions d'urgence, c'est-à-dire mettre à disposition sur la déchetterie de Vaugines un conteneur vert. On a essuyé un non catégorique de la part du président de la Communauté de Communes, Mais ce n'est pas encore arrêté puisqu'il va y avoir cette réunion là. On a proposé un conteneur supplémentaire avec un broyeur qui coûte 93 000 € ça fait tout de même une certaine somme mais comme on leur a dit il y a des décisions urgentes à prendre, des choses à anticiper sans attendre, il faut que ça démarre maintenant. On travaille dessus ce n'est pas évident au niveau de la Communauté de Communes, Mais on fait en sorte que effectivement ça avance, concernant les déchets verts. »

M.BRABANT : « comme ils ont cette compétence, ils faut qu'ils assument »

M.JAUBERT : « tout à fait »

M.BRABANT : « c'est aussi à nous de faire remonter par les gens qui nous représentent au sein de la Communauté de Communes de faire remonter l'information, que c'est une urgence, notamment les habitants de Cadenet mais aussi d'autres villages, attendent des mesures concrètes »

Mme de LACENNE de LAURENS : « parce que les gens remplissent les poubelles avec les déchets verts »

M.BRABANT : « ça devient n'importe quoi ! »

M.JAUBERT : « même à Lourmarin »

M.ZANETTI : « et là on est encore autorisé à brûler »

M.LORIEDO : « après en ce qui concerne la collecte, les contrats vont être refaits et j'ai demandé à Marc de négocier cela parce que Duval il est pas facile à la Communauté de Communes, que l'on collecte le lundi ici à Cadenet »

M.FORTIN : « oui parce que ça fait vraiment mauvais effet »

M.LORIEDO : « oui je sais mais je sais pas s'il va y arriver parce qu'ils veulent pas »

M.FORTIN : « je sais, c'est pas évident »

M.MAYEN : « il y a aussi un point que l'on peut remettre en cause, c'est le tri sélectif en apport volontaire, c'est un choix . On peut aussi faire de la collecte de tri sélectif en porte à porte. Ça se fait juste en face, à la CPA où il font la collecte de tri sélectif en porte à porte »

Mme ALLEGRE : « ça fait des années »

M . le Maire : « c'est pas le même prix aussi »

M.ZANETTI : « ça fait rien »

M.MAYEN : « mais l'efficacité de la collecte est bien meilleure »

M . le Maire : « renseignez-vous sur les tarifs autour de la commune de Cadenet, vous verrez qu'ici c'est le meilleur marché»

M.MAYEN : « mais c'est aussi le moins bon rendement»

M . le Maire : « on peut tout multiplier par 20 voir 30 % c'est pas un problème »

M.MAYEN : « mais l'apport volontaire c'est le moins bon rendement »

M.DELAYE : « et c'est déjà pas donné ! »

M . le Maire : « c'est 8,82 le kilo »

Brouhaha

Mme ALLEGRE : « A Venelles, ça fait déjà au moins 13 ou 14 ans qu'ils le font. Dans les villas des campagnes de Venelles, ils ont le sachet bleu le sachet jaune etc et en bas du chemin la poubelle jaune, la poubelle bleue etc.ça fait plus de 10 ans »

M.ZANETTI : « ça revient pas plus cher »

M.LORIEDO : « si c'est plus cher après c'est un choix»,

M.ZANETTI : « c'est pas plus cher parce qu'en y passes pour ça ils passent moins pour le reste »

M.MAYEN : « l'un dans l'autre le poids des ordures ménagères diminuent si on augmente le rendement de tri. C'est un calcul économique à faire. Je dis pas que ça coûte ni moins cher ni plus cher mais si l'occasion se présente à nous de revoir les contrats autant les revoir sur tous les points »

M . le Maire : « il y a beaucoup de points à revoir. On en a parlé en réunion de bureau, il y a beaucoup de choses à revoir avec Azzuro c'est la société. Plusieurs fois des véhicules en panne ils ramassent trois conteneurs ils en laissent deux, c'est pas normal, ils disent qu'ils repassent l'après-midi ils repassent pas et c'est un peu la panique ; ils nettoient pas les conteneurs régulièrement, il y a beaucoup de choses qu'il faut revoir dans le contrat. »

Mme ALLEGRE : « il y a un peu des plaintes au niveau du premier jeudi du mois. Le ramassage des encombrants »

M . le Maire : « c'est-à-dire ? »

Mme ALLEGRE : « c'est-à-dire qu'ils ramassent un peu ce qu'ils ont envie de ramasser et puis ils ont pas le temps ou plus envie ou la benne est pleine, ils reviennent pas, ils les ramassent pas , ça ça commence un petit peu à remonter ! »

M.DELAYE : « et ce qui reste dans la rue c'est nous qu'on le ramasse »

Mme ALLEGRE : « exactement, c'est exactement ce qui se passe ; C'est que dans la semaine du coup c'est la municipalité qui le ramasse »

M.LORIEDO : «c'est vrai que c'est la mairie qui passent trois fois par semaine et qui ramasse »

M.ZANETTI : « et bien ça nous fait des frais aussi. Si on supprimait tout ça ça serait bien. Faut aligner aussi, les contrevenants, ça ferait du bien»

Mme JOSEPH : « il faut pouvoir tomber sur les gens à ce moment là »

M.LORIEDO : « Tu veux que je te les descendent Zanetti les contraventions, j'en ai kg ? On le fait tout ça il faut pas croire, il faut aligner, je sais pas combien de fois on aligne quelqu'un et chaque fois le lundi c'est pareil. Alors naturellement il n'y a plus de papier dedans, mais c'est toujours le même qui les mets ; Quand on trouve un papier on met une contravention, quand on trouve pas le payer on met un PV on perd du temps et ça sert à rien »

M . le Maire : « si il n'y a pas de nom, on ne peut pas verbaliser »

M.LORIEDO : « c'est vrai que les frais comme tu dis ça serait bien Mais le calcul du coût si tu veux on le fait, ça serait bien »

M.le Maire : « plus il y a de poids et de km plus c'est cher »

M.ZANETTI : « mais c'est la mairie qui les fait les km »

M.LORIEDO : mais c'est vrai Azuro il est juste. Celui d'avant c'était mieux je me rappelle plus le nom »

M . le Maire : « mais c'était pas le même prix »

M.LORIEDO : » mais forcément mais bon »

Brouhaha

M . le Maire : « celui d'avant il augmentait de 10 000 € par an tout les ans »

M.LORIEDO : « c'est vrai qu'on a un souci d'économie, mais bon »

brouhaha

M.JAUMARY : « et de plus bruler c'est déjà en vigueur ?

M . le Maire : c'est pas interdit interdit ? Les agriculteurs ? «

M.JAUBERT : « les agriculteurs ils peuvent il faut faire un papier en mairie, tu dois indiquer le jour, l'heure etc «

Mme BOMBA : « mais les déchets verts on les porte pas à Puget ? »

M.JAUBERT : « c'est fini, *brouhaha* si pour les déchets verts il y a quelque chose à Puyvert, c'est entre 15€ et 45e si je ne me trompe pas en fonction du vert qu'on apporte, Dans le dépliant de la CCPL rien ne permet de comprendre ce que l'on va payer. Donc on y va sans savoir ce que l'on va payer c'est un petit peu à la tête du client. Donc on c'est accrocher un petit peu à la communauté de commune sur le prix parce que sur les gravats on paye 3 € par dépôt, sur les déchets verts quant on regarde un petit peu la superficie, la plupart des communes ont des maisons individuelles avec quasiment millem2 chacune de vert, donc ça pose problème. Donc ça a crié sur le dépôt , sur le prix, et on veut pas s'arrêter là parce que pour nous c'est pas une réponse viable de la communauté de commune »

M.RIPERT : « mais à Villelaure, il y en a une de déchetterie déchets verts dans la plaine ? Il y a un dépôt »

Mme la Secrétaire générale : « mais Villelaure ne fait pas partie de la CCPL »

Brouhaha général

M.RIPERT : « a Villelaure, il y a un employé municipal et un tas de déchets verts, je sais pas ce qu'ils font mais «

Brouhaha général « ils brûlent ! »

M.JAUMARY : « heureusement que les mœurs des agriculteurs ont changé, parce qu'avant ils nettoyaient et ils brûlaient »

M.LORIEDO : « si tu peux insister Marc pour le broyeur, c'est bien ! Parce que 93 000 € c'est beaucoup mais pour la communauté de communes et toutes les communes c'est pas beaucoup »

M.JAUBERT : « mais de toute façon il y a urgence, parce que tout ce que l'on déblaye là il faut le rentrer. Il faut mettre quelque chose en place rapidement avant janvier.

M.JAUMARY : « moi il y a quelqu'un toutes ces tontes de gazon il me les mets sous mon cerisier. Bon moi j'étale mais bon »

Mme PONTHEU : « j'ai deux choses à dire : un ça concerne les élections sénatoriales mais je vous en parlerai après et ma question c'est il y a une rumeur... »

M. le Maire : « ah on a l'habitude ! »

Mme PONTHEU : « exactement, donc il y a une rumeur qui dit qu'il y a un projet d'abattre de couper ou d'arracher peut importe les arbres avenue Philippe de Girard. Donc heu, personnellement j'espère que c'est une blague mais bon je voudrais savoir si c'est vrai ou pas ? »

Mme ALLEGRE : « Jean-Claude je pense que tu peux répondre à cette question »

M.DELAYE : « c'est une rumeur. Parce que les arbres *inaudible* D'abord on va réunir la commission voirie pas cette semaine la semaine prochaine... »

M.FORTIN : « ah ! c'était une de mes questions »

M.DELAYE : « Il est vrai qu'on va peut-être je dis bien peut-être avoir un projet avec le Conseil Général sur Philippe de Girard, alors Philippe de Girard il y a des platanes mais n'importe comment ça se fera en consensus avec les riverains. Il y aura une réunion préparatoire avec les riverains. Il sera question des platanes. Les platanes n'importe comment si ils disparaissent on les remplacera par d'autres arbres comme on a fait dans certains endroits parce que l'aménagement de Philippe de Girard si on veut faire quelque chose de bien et de rationnel il est un peu lié aux platanes parce que si on conserve les platanes, on ne pourra pas gagner d'espace »

Mme PONTHEU : « d'accord »

Mme ALLEGRE : « Mais il n'y a pas d'arbres malades ? »

Mme BOISGARD : « c'est ce que j'allais demander »

M.DELAYE : « d'arbres malades, actuellement il y en a un à Château double, on va en arracher 5 de chaque côté, ce qui fait qu'il va s'arracher 11 platanes à Château - Double. C'est le seul platane, vraiment recensé malade sur la commune »

Mme BOISGARD : « alors tu peux venir chez moi, il y en a un qui est mort »

M.DELAYE : « mais il peut être mort d'une autre maladie »

Mme BOISGARD : « je ne sais pas mais il est mort mort »

Mme PONTHEU : « bon on verra en commission voirie alors. Moi pour les élections sénatoriales je ne serais pas en France, donc je ne sais pas ce qu'il faut faire, à qui le signaler, normalement on a des suppléants alors voilà »

Mme la Secrétaire Générale : « oui il y a des suppléants »

Mme PONTHEU : « est-ce qu'il y a un pool de suppléants pour tout le monde . Est-ce que j'ai une démarche à faire pour signaler que je ne serais pas là ? »

Mme la Secrétaire Générale : « oui, normalement c'était pour tout le monde, j'avais posé la question , mais je n'ai pas la liste là, tu fais bien de le dire, je vais voir ce qu'il faut faire »

M.FORTIN : « moi ma question, ça concerne les commissions de travail interne Pour ma part je fais parti de trois commissions la finance qui s'est réuni en début de mandat mais il y a deux commissions ou l'on est trois je crois de notre liste des commissions très importantes et à ce jour nous n'avons toujours pas était réuni cela fait six mois et ce sont des commissions extrêmement importantes »

M . le Maire : « quelles commissions ? »

M.FORTIN : « l'urbanisme et la voirie mais Jean-claude vient de nous dire parce que on nous pose des questions et on est incapable de répondre »

M.DELAYE : « pour la voirie ça y est »

M.FORTIN : « très bien »

M;ZANETTI : « et pour l'urbanisme alors ? »

M.le Maire : « Stéphanie vient de reprendre son service donc on va programmer »

M.FORTIN : « très bien »

M.DELAYE : « puisqu'on est dans la voirie, je voulais signaler que les travaux au R118 ont commencés. Les riverains ont été informés ils ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas été informés, c'est moi même qui ait distribué les lettres comme ça je n'ai pas de problème, dans toutes les habitations qui touchent le R 118, vers Vermillière ou autre. C'est un programme quand même qui a 3 ans Si on démarre d'autres programmes ça se fait pas dans l'année ou dans les deux ans qui suivent et les gens sont de plus en plus récalcitrant j'ai fait signer je sais pas combien de conventions pour l'enfouissement des réseaux ou autres et les gens sont de plus en plus récalcitrants pour signer les conventions surtout quand il faut incorporer dans un mur de clôture une *inaudible* ils ne veulent pas parce qu'ils ont peur que le mur va ... et alors c'est simple des fois on fait des *inaudible* il faut bouger on va conserver un pylône qui est costaud sur le R118 *inaudible* parce qu'il n'y a pas eu moyen d'avoir une suite favorable avec *inaudible* . Oui c'est un projet qui a démarré il y a à peu près 3 ans ...»

M.le Maire : » alors le pylône tu le laisses ? «

M.DELAYE : « ben oui il est bien au bord. Il sera sur le trottoir, sur le futur trottoir mais on passera facilement . Et le futur trottoir aura une emprise de 140 cm »

M.le Maire : « j'espère que vous avez pris des photos du mur de soutènement quand on descend le long du petit chemin qui monte sur la droite avant chez Annie Torrese, parce que le mur il est dans le vide. Qu'on nous accuse pas après que c'est en faisant les travaux que le mur s'est écroulé »

M.DELAYE : « non mais ça demain, réunion de chantier tous les mardis à 14 h 30 demain on va voir »

M.le Maire : « Vous avez intérêt à prendre des photos moi je vous le dis »

M.DELAYE : « demain on va prendre des photos, et puis il y a des travaux qui incombent aux riverains d'au-dessus, comme ils savent dire qu'ils vont jusqu'au bord de la route en bas, il y a des travaux qui leur incombent. Hé oui, leur responsabilité est engagée. Il y a un arbre qui est costaud là, ça je le savais, on va voir comment on peut faire . J'attendais qu'il y ait les travaux pour tout conjugué tout faire en même temps. Parce que c'est pas un petit problème. Il en passe du monde sur cette route. Les poids lourds on va les dévier, et on bloquera la chaussée que quand on fera les enrobés, on passera deux *inaudible* ensemble, pour pas avoir le raccord du milieu qu'après il se fend. Les enrobés ça durera deux jours maximum. Mais on n'y est pas encore, Pour les vacances de Mardi-Gras»

Mme ALLEGRE : « de mardi-gras ? »

M.DELAYE : « oui de mardi-gras »

Mme BOMBA : « mais mardi-Gras c'est le printemps ? »

M.DELAYE : « mais on va pas faire l'enrobé quand il fait mauvais, il faut qu'il fasse beau !»

M.RIPERT : « il y a encore des questions alors excusez-moi »

M . le Maire : « mais tu es tout excusé »

M.RIPERT : « des questions concernant la sécurité : au dernier conseil municipal on avait parlé de l'embauche d'un policier municipal en plus et Pascale devait revenir vers nous pour nous donner le coût approximatif enfin une moyenne du coût pour la commune »

Mme la Secrétaire Générale : ce que j'avais compris c'est que vous vouliez savoir la différence entre un ASVP et un policier de premier grade ? Donc la différence si je prend les premiers échelons elle est de 300 € mensuel à peu près au niveau de la charge communal. »

M.RIPERT : « et sur l'année ça coûte combien un policier municipal ? »

M.LORIEDO : « 3600 »

Mme la Secrétaire Générale : « je dis 300€ au niveau du premier échelon, après ça dépend à quel niveau la personne est recrutée. Si c'est quelqu'un par exemple qui vient d'avoir le concours ou si c'est une mutation quelqu'un qui a déjà un grade plus avancé. Je vous parle de la différence entre un ASVP et un gardien de police. Après évidemment ça évolue encore plus »

M.RIPERT : « et les fourchettes de salaires annuelles c'est combien pour un ASVP et combien pour un policier municipal ? »

Mme la Secrétaire Générale : « alors, je ne l'ai pas fait comme ça le calcul... alors par exemple, mensuellement pour un gardien de police au premier échelon c'est 2610 € sans supplément familial sans rien, donc pas d'enfants, rien, parce que ça change complètement. Il faut savoir qu'au niveau de la police ils ont un régime indemnitaire particulier puisqu'ils ont une indemnité de fonction et souvent se surajoute un autre régime indemnitaire qui est celui du régime général des collectivités. Il se trouve que j'ai un peu consulté mes collègues, on s'est tous un peu interrogé, mais ça se pratique beaucoup comme ça. Ils ont déjà leur propre régime indemnitaire. C'est pour ça qu'il y a une différence importante par rapport par exemple à un ASVP qui lui appartient à la filière technique. Un gardien débute à 2610 € et son indice terminal 3 033 €, je parle en brut avec les charges pour la collectivité. Après, un gardien de police il devient brigadier etc. Pour un brigadier, au début c'est pas beaucoup plus 2 626 € et son indice terminal 3 260 €. Un brigadier chef c'est 2 730 € et il termine à 3 700 €. Alors par rapport à la collectivité, à ce qui s'applique ici bien entendu, c'est à dire avec un régime indemnitaire de police de 18 % de son traitement brut. Voilà. »

M.LORIEDO : « et l'ASVP ? »

Mme ALLEGRE : « et bien 300 € de moins ».

Mme la Secrétaire Générale : « chaque fois qu'il y a une augmentation, le régime indemnitaire est impacté. Un ASVP coûte 300 € de moins mensuellement qu'un gardien de police simple »

Mme BOMBA : « donc ça fait 3600 € d'écart sur l'année entre un ASVP et un gardien de police »

Mme la Secrétaire Générale : « je dis après les choses peuvent être revu au niveau du régime indemnitaire mais là c'est tel que ça se passe actuellement dans la collectivité »

M.RIPERT : « au niveau du recrutement vous avez eu le temps de faire une fiche de poste

Mme la Secrétaire Générale : « oui il y a quelques demandes, là les gens étaient un peu en congé au mois d'août. Il faut un peu attendre ».

M.RIPERT : « encore un peu sur le point sécurité après j'aurais une autre question Donc pour la sécurité ce qui est très bien c'est que vous avez mis une patrouille avec un maître chien »

M.LORIEDO : « mais ça c'était que pour le mois d'août »

M.RIPERT « oui pour le mois d'août mais c'est bien de l'avoir fait parce que ça a rassuré la population et ce qu'on m'a dit c'est que c'est dommage que la mairie fasse des choses et qu'elle le fasse pas savoir plus fort. Ceux qui l'ont vu patrouillé ils ont été rassuré et ils y en a qui ont vécu un peu stressé parce qu'ils ne se rendaient pas compte que des choses avaient été mises en place. C'est compliqué de communiquer, je ne sais pas comment on pourrait faire mais quand vous faites des choses bien il faut le dire » ;

M.LORIEDO : « on fait tout le temps des choses bien ! »

M . le Maire : « si il y en qui l'ont vu c'est bien ! »

M.RIPERT : « après mon autre question c'est par rapport à la question diverse du dernier conseil sur le supermarché, est-ce que vous avez prévu un échéancier pour que l'on se positionne et qu'on finisse ce sujet là complètement »

Mme ALLEGRE : « qu'est-ce qui est dit dans le compte-rendu ? »

Le conseil : « qu'on en reparlerai »

M.RIPERT : « on pourrait mettre en place un échéancier ? »

M . le Maire : « on n'a pas eu le temps de penser à ça pendant le mois d'août ! »

M.RIPERT : « oui ça c'est sur ! »

M . le Maire : « mais il faudrait qu'on en reparles »

M.RIPERT : « qu'on se mette des dates butoirs au moins, pour qu'on en finisse. Il y a des gens qui attendent j'imagine. »

M . le Maire : « vous allez en parler en commission déjà non ? »

Mme ALLEGRE : « Tu parles des grandes surfaces ? , mais on a écrit : nous validons notre position par un vote du conseil, le débat est clos »

Mme JOSEPH : « non, ça c'est ta proposition, ce n'est pas une décision du conseil »

Mme ALLEGRE : « ah oui, c'est ma proposition ! »

Mme BOISGARD : « on devait en reparler »

M.RIPERT : « parce qu'il y a des gens, des entreprise qui attendent pour faire des choses. Qu'on leur réponde clairement une bonne fois pour toutes. Ou ils font ou ils font pas ou ils font ailleurs ou ils font ici mais qu'on laisse les gens travailler quoi »

M.BRABANT : « il faudrait que la commission vie économique Française, se réunisse et fixe un calendrier, ça serait bien ? »

Mme RAOUX : « mais c'était les vacances je crois ? »

M.BRABANT : « oui mais il fut y songer »

Mme RAOUX : « c'était prévu je réunis ma commission et on en parles »

M.ZANETTI : « mais la commission urbanisme il faut qu'elle se réunisse ! Ça presse »

M. le Maire : « bon plus de questions ? Une fois ? Deux fois ? Trois fois ? La séance est levée ».